

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

Après le succès de la journée revendicative du 22 août, **LES CHEMINOTS EXIGENT :**

RELEVÈMENT DES SALAIRES ET RETRAITES

Convocation immédiate d'une Commission Paritaire Permanente

1^{er} AOUT - Audience au Ministre des Transports

Une délégation du Bureau Fédéral a été reçue, comme nous l'indiquions dans notre précédent journal, par M. BONNEFOUS le 1^{er} août. Audience demandée le 17 juin, mais dont, paraît-il, le Cabinet ne retrouvait pas trace.

Ce fut une audience très détendue, tellement détendue que nous n'avons eu à aucun moment l'impression d'être sur la même longueur d'onde que le Ministre.

A notre demande de réunion d'urgence de la Commission Mixte pour discuter des questions laissées le 2 juillet en suspens, et notamment l'augmentation des salaires et des pensions, le Ministre contestait cette urgence d'autant que, pour lui, la question des salaires se trouvait réglée par l'accord du 2 juillet et que le Gouvernement n'avait fixé aucun rendez-vous. La main sur le cœur, il nous a dépeint la situation dramatique dans laquelle se trouvait notre pays, ce qui justifiait, d'après lui, la politique d'austérité dont les Cheminots ne seraient pas écartés. Et d'effleurer le fameux déficit de la S.N.C.F. qui revient périodiquement à la surface dans les mauvais moments, mais contre lequel aucune mesure de bon sens n'est prise. Qui les prendrait d'ailleurs ?...

Nous avons finalement indiqué à M. BONNEFOUS que nous nous trouvions dans l'obligation, nous, de fixer un rendez-vous au Gouvernement, un rendez-vous où seraient présents tous les cheminots pour que soit mise en place rapidement la Commission Mixte, sous une forme définitive et permanente, et que non-moins rapidement elle soit amenée à discuter d'une revalorisation des salaires et d'une modification des conditions de travail.

A la suite de cette audience, et compte tenu de la décision prise par le Gouvernement de relever le S.M.I.G. à partir du 1^{er} août, nous avons adressé la lettre ci-dessous au Ministre ainsi qu'au Directeur général.

Paris, le 5 août 1957.

Monsieur le Ministre,
Comme nous vous l'avons rappelé au cours de l'audience que vous avez bien voulu accorder à notre Organisation le jeudi 1^{er} août le récent accord intervenu dans le cadre des discussions à la Commission mixte et permettant aux Cheminots de bénéficier des résultats techniques de la S.N.C.F. a laissé entier le problème des salaires et retraites, ainsi que celui des conditions de travail.

La montée très sensible des prix au cours de ces derniers mois et plus particulièrement ces dernières semaines a conduit le Gouvernement à relever le salaire minimum interprofessionnel garanti à dater du 1^{er} août.

La Fédération C.F.T.C. des cheminots considère que le maintien du pouvoir d'achat des salaires en face de la hausse du coût de la vie constitue une nécessité vitale pour l'ensemble des cheminots, c'est la raison pour laquelle nous insistons à nouveau pour que s'engage à bref délai une discussion sur les points rappelés ci-dessus, dans le cadre de la Commission mixte.

A un moment où est exigé du personnel un effort supplémentaire, il importe que nos camarades puissent vivre dans des conditions normales et faire face à l'augmentation des dépenses de première nécessité et nous pensions, Monsieur le Ministre, que vous tiendrez compte de ces exigences en donnant une suite favorable et rapide à notre demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.
Pour le Bureau Fédéral :
M. DUBOIS,
Secrétaire Général Adjoint.

ANNONCE à grand renfort de commentaires radiophoniques et de gros titres à « la une » des quotidiens, puis reporté de jour en jour, le fameux « Plan Gaillard » de blocage et de baisse de prix a finalement vu le jour.

Les produits industriels sont bloqués à leur niveau du 15 août... Mais des dérogations seront admises. Quant aux produits alimentaires, pour « bénéficier » de la baisse, il nous faudra nous contenter de carottes, oignons, poireaux et exclure de nos menus les tomates et haricots verts qui sont en hausse. Notre Ministre des Finances, qui ne manque pas d'humour, a même déclaré à la radio :

« Vous constaterez vous-mêmes, en vous livrant à vos achats quotidiens (sic), que des baisses sont intervenues sur les appareils électro-ménagers et sur les produits pharmaceutiques... » Comme si la masse des Français vivait de machine à laver et d'aspirine.

En fait, ce que nous critiquons dans le « Plan Gaillard », ce n'est pas d'avoir baissé quelques articles — nous l'avons affirmé depuis longtemps, nous sommes POUR une baisse effective des prix — mais d'être presque uniquement un plan de « baisse psychologique ». En fait, il s'agit moins de faire baisser effectivement le coût de la vie que de persuader les travailleurs

par
Paul BUTET

Secrétaire Général

qu'il y a baisse et de s'opposer ainsi aux revendications de salaires.

La baisse étant ainsi annoncée, on va maintenant nous faire le « coup du civisme », de la responsabilité à l'inflation, de la défense de la monnaie.

« Nous avons pris des mesures de baisse, nous dira-t-on, il n'y a donc aucune raison d'augmenter vos salaires, et, si vous insistez, vous risqueriez de compromettre gravement notre économie, de précipiter le pays dans l'inflation, la misère, voire l'aventure politique. »

Nous avons parfaitement conscience d'un certain nombre de dangers, mais nos responsabilités, à nous syndicalistes, ne sont pas d'ordre politique, mais social. Nous n'avons aucun pouvoir sur l'économie, sur les finances.

Notre responsabilité est de faire que les travailleurs ne fassent pas les frais d'une politique intérieure et extérieure à laquelle ils ne sont pas associés.

Il y a quelques jours, M. Gingembre, des petites et moyennes entreprises, déclarait : « Quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais obliger un chef d'entreprise à vendre au-dessous de son seuil de rentabilité. Nous ne pensons pas qu'un blocage général des prix soit possible... »

En reprenant et en parodiant une telle déclaration, nous pourrions dire : « Quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais obliger un cheminot chef de famille à vivre au-dessous d'un minimum vital. Nous ne pensons pas qu'un blocage de nos salaires et pensions soit possible. »

MEME si nous pouvions admettre que tous les prix sont réellement bloqués à leur niveau du 15 août, ce qui n'est pas le cas, notre demande de revalorisation des salaires et pensions resterait valable et la discussion doit s'ouvrir sans retard sur cette question. En effet, trois éléments au moins nous permettent d'être très fermes sur cette revendication :

1^o Avant même le 15 août, le coût de la vie avait augmenté de 5,9 %, selon les calculs du Gouvernement qui a relevé le S. M. I. G. de ce pourcentage. Ce n'est pas seulement le S. M. I. G., mais tout les salaires et les retraites qui doivent être revalorisés de la même façon ;

2^o Indépendamment de la hausse du coût de la vie, nos salaires avaient pris un certain retard, notamment pour le personnel qualifié, par rapport à l'industrie privée. Ce décalage, qui n'est nié par personne, amène de graves inconvénients en matière de recrutement de personnel et nous n'avons cessé depuis plusieurs mois d'attirer l'attention de la S. N. C. F. sur cette question ;

3^o Nous avons, en juillet, explicitement pris rendez-vous pour septembre puisque, dans l'accord du 2 juillet, il est prévu que les retraites seront revues au 1^{er} octobre. Comment pourrait-on revoir les retraites sans discuter salaires ?

Bien sûr, avant d'aborder le problème sur le fond, celui des salaires-retraites, mais aussi des autres revendications, conditions de travail et revendications catégorielles, il y aura quelques mesures de procédure à prendre. La loi sur la conciliation étant maintenant définitivement votée, rien ne s'oppose plus à la mise en place définitive de cette Commission paritaire permanente pour laquelle nous luttons depuis sept ans.

Nous sommes trop attachés à cette revendication pour refuser la discussion sur ce point. Mais les Pouvoirs Publics doivent savoir que nous ne sommes pas décidés à laisser traîner les choses en longueur. Le terrain est suffisamment déblayé pour que l'on aboutisse rapidement.

La Journée du 22 août a montré avec quel calme, mais aussi avec quelle résolution les cheminots envisageaient l'avenir. Si rien n'était fait dans les jours qui viennent, le Gouvernement trouvera beaucoup plus d'épines que de fleurs dans le bouquet que les cheminots lui offriront au rendez-vous qu'ils ont fixé.

A la Commission Supérieure des Conventions Collectives

LA C.F.T.C. VOTE CONTRE

LE NOUVEL INDICE PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT

LA réunion du 13 août de la Commission Supérieure des Conventions collectives était attendue par tous les travailleurs, qui espéraient voir prises en considération les demandes de leurs organisations syndicales. Ils ont été par la suite bien déçus !

LE MANŒUVRE LÉGER «GAZIER»

Le nouveau manœuvre idéal des 178 articles a bénéficié de certaines innovations qui ne rendront pas pour autant sa vie quotidienne plus facile.

Ce nouveau prototype du travailleur léger doit avoir la peau dure ou la barbe très tendre, car il ne dispose que de cinq lames de rasoir par mois (Gibbs minces, s'il vous plaît !). Son estomac est du type renforcé afin d'assimiler les variétés de biftecks ministériels que l'on trouve dans le bœuf, depuis la macreuse aux basses-côtes, en passant par la culotte et la tranche. Son attitude doit être modérée envers la Régie des Tabacs, il doit proscrire la « Gitane » et se contenter de la « Gauloise » en se montrant très tiède pour la « Suédoise », car il ne peut acheter que quatre boîtes d'allumettes de poche par mois. Il lui faut aussi s'organiser pour les jours « sans journal » ou, après accord avec son marchand habituel, n'en acheter que deux pages par jour. Quant à ses loisirs, ils se partagent entre une séance de cinéma par mois et les places le « populaires » sur les stades, pour lesquels il peut acheter un maillot « Athlétique ».

Malgré tout, ces détails ne sont que de petites choses, puisque ce phénomène, après avoir bénéficié de « l'échelle mobile », a maintenant à sa disposition le « panier » du même nom.

Comme dirait un copain que je connais bien, ce gars-là, il doit avoir les oreilles dans l'alignement des talons.

DAGONIAU.

Il n'était pas question, en effet, de réévaluer le budget-type, pas plus que de discuter du relèvement du S. M. I. G.

La C. F. T. C., après avoir rappelé qu'elle estimait que le budget-type devait servir, non seulement à déterminer le S. M. I. G., mais être aussi l'instrument de mesure des variations, a donné un avis défavorable à la proposition du Gouvernement par le fait que des manipulations ont été faites avant même la naissance de ce nouvel indice et que les articles et denrées alimentaires susceptibles d'augmentations dans les prochains mois en ont été soigneusement éliminés. D'autre part, les imprécisions sur le « panier mobile » de légumes frais, l'habillement et les articles d'usage courant sont de nature à fausser complètement la valeur de l'indice.

La délégation C. F. T. C., après avoir constaté que la Commission n'était pas en mesure de remplir sa mission, a déposé la motion ci-dessous :

« La Commission supérieure des Conventions collectives réunie le 13 août 1957 :

« — Considère que l'indice des prix qui doit être pris en considération pour l'échelle mobile du salaire minimum interprofessionnel garanti (article 31 x du livre premier du Code du travail) doit être basé sur le budget type établi par la Commission pour servir à la fixation de ce salaire (article 31 x du livre premier du Code du travail).

« — Estime que le projet d'indice qui lui est soumis par le ministre des Affaires sociales ne répond pas à cette notion et déclare, dans ces conditions qu'elle ne peut lui donner un avis favorable.

Maurice DUBOIS.

(Suite de la motion et résultat du vote en page 4.)

31 JUILLET - Audience au Directeur Général

Cette audience avait pour but, comme nous l'indiquions dans notre précédent journal, d'obtenir des précisions sur l'accident de Bollène. Après avoir protesté contre les déclarations pour le moins prématurées, et dont les termes ont été diversement interprétés par la presse, faites par le Président ARMAND le jour de l'accident, la délégation a eu avec le Direc-

teur Général un échange de vues sur les circonstances ayant été à l'origine de l'accident, ceci afin de compléter notre dossier.

Nous ne considérons pas cette affaire comme terminée et nous aurons l'occasion d'y revenir, notamment lorsque la question sera évoquée au Conseil d'Administration.

MATÉRIEL et TRACTION

Au service électrique du M. T.

Le « Cheminot de France » du 30 juillet dernier nous a fait part de mesures de revalorisation de notre filière :

- Suppression des grades de Sous-Chef Electricien de 2^e et de Chef de Station Electrique de 5^e ;

Cette suppression aura comme conséquence heureuse d'éviter la mutation latérale des électriciens de première au détriment des électriciens de deuxième les intéressés ayant subi l'examen.

- Augmentation du pourcentage des électriciens de 1^{er}, pourcentage qui passe de 40 à 60 % ; nous considérons cette augmentation comme une nouvelle étape vers le passage à l'échelle 7 de tous les électriciens, mais demandons à tous nos camarades de tout faire pour éviter les injustices qui ont eu lieu sur certains Régions et certains Arrondissements par une notation inéquitable au préjudice de nos camarades ayant déjà des années de profession derrière eux.

Intervenez auprès des délégués intéressés et transmettez le double de votre réclamation au Syndicat.

Pour nos camarades cadres les CM2 actuellement à 10 passent à 11.

Toutes ces mesures entrent en application à la date du 1-8-1957. Nous tenons à rappeler la définition de grade des électriciens de 2^e et de 1^{er}, qui est la même pour les deux et ne peut être considérée comme un grade de commandement.

Definition : E1 et E2 : Agent ayant satisfait aux épreuves de l'essai professionnel correspondant à sa spécialité, chargé de l'entretien, du dépannage, de la réparation et de la conduite d'installations électriques haute et basse tension ; peut être chargé de la conduite d'une sous-station ou de la direction d'une sous-station de faible importance.

Nos interventions, tant à la Direction du M.T. qu'à la Direction du Personnel, n'auront donc pas été vaines et nous espérons que cette étape vers la suppression du grade d'électricien à l'échelle 6.

Nos camarades de la petite maîtrise n'auront donc plus que deux échelles à gravir et ceci montre que dans nos interventions nous n'oublions pas les intérêts de tous nos camarades. Les non-syndiqués feraient bien de nous épauler en adhérant à la C.F.T.C. au lieu de se contenter de profiter des bons moments qu'ils ne se sont pas con-

Le Secrétaire de la C.T. : A. MAST.

Au cours de l'entretien les questions suivantes ont été alors abordées :

- Recrutement dans les filières administratives. Compte tenu des nombreuses anomalies actuellement constatées dans le recrutement des E.M.S.T.G. des difficultés ren-

EXPLOITATION

La revalorisation de la filière « Mouvement » est un tout

NOUS recevons journellement des réactions de camarades du Mouvement de différents grades, chacun plaçant pour sa catégorie, ce qui est humain, mais il ne faudrait pas que ces camarades oublient que la filière « Mouvement » forme un tout et que, s'ils s'estiment justement lésés, les camarades d'autres catégories le sont également et ce n'est pas en critiquant les autres qu'ils peuvent espérer obtenir satisfaction.

Si nous sommes obligés, pour des raisons d'efficacité de pousser un pion avant l'autre, nous ne perdons pas de vue pour autant l'ensemble du jeu.

Nous avons dit bien souvent qu'il était impossible, à l'heure actuelle de tout obtenir en une seule fois et nous n'ignorons pas, lorsque nous sommes intervenus pour la revalorisation des F.E.N. qu'il y aurait des réactions de la part des I.N. 2, F.C. C.G. 6, C.G. 5, etc., c'est normal, mais notre programme prévoit également le reclassement de ces postes.

Aussi, il n'est pas besoin que nos camarades chefs d'établissements nous demandent de nous pencher sur la situation que nous connaissons bien, malheureusement nous ne sommes pas les patrons et ce n'est pas nous qui pouvons accorder, d'un coup de baguette, une revalorisation que nous souhaitons et réclamons inlassablement dans toutes nos audiences.

Par contre nous demandons à nos camarades de ne pas faire d'antisindicalisme ; qu'ils ne croient pas que quelques chefs de gare vont faire aboutir subitement des revendications que nous défendons depuis longtemps, nous leur demandons plutôt d'aider leur Commission technique, toutes les bonnes volontés sont indispensables pour travailler au but commun qui est : la revalorisation de la filière mouvement tout entière (Chefs d'établissements compris).

Si ces camarades pensent être délaissés de nous, c'est qu'ils ne lisent pas « Le Cheminot de France » car nous avons assez souvent rappelé notre programme de revalorisation de toute la filière, revalorisation de la valeur de l'indice L à l'étude actuellement à la Direction P. révision de l'astreinte des chefs de gare, prime des D.P., amélioration des conditions de travail, etc.

Camarades, pas de critiques stériles à propos d'autres catégories que vous estimez à tort ou à raison plus favorisées, tra-

COMITÉ CENTRAL

La délégation C.F.T.C. demande connaître l'indication du nombre des postes de R.C.P. et R.C.C. depuis 1950 sur l'ensemble de la S.N.C.F.

	1950	1957
R.C.P.	209	237
R.C.C.	86	87

Si notre action a entraîné la création de 28 postes de R.C.P. et 1 poste de R.C.C. nous sommes très heureux pour que les receveurs bénéficient d'un avancement normal à l'échelon de chaque arrondissement, nos délégués doivent suivre pour le reclassement des postes les plus chargés.

La délégation C.F.T.C. demande l'augmentation du pourcentage d'hommes d'équipes principales. La direction se refuse à passer en compte les auxiliaires dans le calcul de ce pourcentage, mais nous avons quand même obtenu que 50 % des membres d'équipe soient placés sur l'échelle 6. Les revendications seront données d'ici peu par la Direction. C'est encore un pas de plus dans le sens de l'amélioration du sort des plus défavorisés.

Le Secrétaire de la C.T.-Mouvement : R. LAURENT.

Nombre de points d'arrêts révisés :

Est	234
Nord	121
Ouest	288
Sud-Ouest	209
Sud-Est	309
Méditerranée	117

Bien que la Direction du Personnel prétende que les points d'arrêts révisés créés la nuit n'y a pas l'utilisation complète et permanente d'un agent, de nombreuses gares ou stations sont traversées en 10 à 15 minutes, malgré un trafic intense et un travail qui justifie plus d'un agent.

Nous demandons à nos camarades d'être très vigilants et de nous signaler toute intervention de nouveaux déclassés d'établissements.

La délégation C.F.T.C. demande que le remplacement des agents contractuels soit pris en considération pour le calcul du cadre « Infirm ».

A la suite de notre question, la Direction s'est livrée à une enquête, et avant que celle-ci ne soit terminée, nous nous sommes rendus compte que les remplacements effectués de P.A.G. entrent en ligne de compte pour le calcul de la réserve.

A la suite de l'intervention des délégués C.F.T.C. de la région Est, il vient d'être décidé par le Contrôle des recettes de reculer la date d'envoi de certains trains voyageurs, ce qui permettra aux agents des centres comptables d'avoir un travail moins intense dans les périodes de fin de mois.

Pierre VACHERAND.

départs normaux joints à un arrêt du recrutement dans certaines filières et certaines résidences suffisent pour la mise en place de nouveaux effectifs nécessaires. En ce qui concerne l'avancement, la Direction du Personnel admet que le seul moyen d'avancement correspond à une valeur moyenne des gens lorsque l'on s'adresse à une grosse masse, mais est beaucoup plus réduite pour une petite masse, telle notion lorsqu'on ne l'applique qu'à un petit nombre.

Elle accepte néanmoins d'étudier la formule de garantie d'avancement que nous proposons, mais pour la mise en place de nouveaux effectifs nécessaires. Nous insistons pour que cette étude et la mise en place de la formule, se fasse en même temps et non après, car nous connaissons déjà une première phase d'automatisation.

III. - Mécanographie

Nous avons déjà obtenu pour cette catégorie d'agents deux satisfactions (une option mécanographie à l'examen de barrage et une amélioration du concours de l'emploi de début), mais le problème de la mécanographie n'est pas réglé par autant ; nous faisons sur ce sujet une vaste étude d'horizon sur lequel nous reviendrons dans un article spécial.

IV. - Questions diverses

Nous demandons le respect intégral du règlement P6 par l'établissement d'une liste d'aptitude unique pour chaque grade et la fusion des listes distinctes selon les spécialités ou à défaut une codification des éléments actuels, analogue à celle intervenue pour la filière contrôle.

La Direction du Personnel n'est pas encore entièrement acquiescés à cette thèse et il nous apparaît de la faire triompher à l'échelon des Services régionaux.

Nous réitérons enfin nos demandes de barrage et d'institution de la semaine en cinq jours dans les Services centraux et régionaux. Sur le dernier point, la Direction du personnel maintient ses positions antérieures.

A. DEBANBE.

SUCCÈS DE LA JOURNÉE DU 22 AOUT

Manifestations et délégations dans toute la France

APPEL COMMUN aux CHEMINOTS C.F.T.C. - C.G.T. - F.G.A.A.C. pour la journée du 22

Les 8 et 18 juillet, nos trois Fédérations adressaient une lettre et une demande d'audience au Ministre des Travaux Publics, en vue d'obtenir que les discussions autour de la Commission Paritaire soient poursuivies au sein d'une Commission Paritaire continue sur :

- l'augmentation des salaires, retraites et pensions ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- les revendications catégorielles.

Par ces démarches, nous rappelions au Ministre : — que toutes les Organisations syndicales ont refusé de considérer comme solution à la question des salaires et retraites les accords intervenus le 2 juillet, ceux-ci n'ayant fait l'objet que d'une répartition de crédits provenant d'économies réalisées par la S.N.C.F. en 1956 et laissant entier le problème des salaires et retraites ; — que les deux autres revendications (conditions de travail et revendications catégorielles) pour lesquelles les cheminots ont fait grève les 17 et 18 avril n'ont pas été discutées, malgré notre insistance répétée.

A ce jour, le Ministre n'a pas répondu à nos deux interventions. Or, les récentes décisions gouvernementales en matière financière et économique, alors qu'elles maintiennent le blocage des salaires, se traduisent par de nouvelles et importantes augmentations des prix qui annulent les modestes effets qu'aurait pu avoir sur le pouvoir d'achat des cheminots la répartition des crédits décidée le 4 juillet. Les trois Fédérations considèrent qu'il est urgent de réunir la Commission Paritaire Permanente comprenant les Organisations syndicales C.G.T., C.F.T.C., F.G.A.A.C., F.O., C.A. et S.P. pour discuter des revendications appelées en dessous.

Les conditions de travail s'aggravent, les revendications catégorielles deviennent plus pressantes. Dans ces conditions, les trois Fédérations ont décidé d'appeler les cheminots à :

UNE JOURNÉE NATIONALE REVENDICATIVE qui aura lieu le JEUDI 22 AOUT 1957

Elles invitent les Fédérations F.O., Cadres Autonomes et S.P.I.D. à se joindre à la préparation et au déroulement de cette journée pour laquelle elles adressent des directives à leurs syndicats respectifs.

Elles ont décidé de tenir une nouvelle réunion le mercredi 21 août, à laquelle seront invitées les autres Fédérations, pour examiner le résultat de cette journée revendicative et prendre toutes décisions ultérieures qui s'imposent.

Paris, le 9 août 1957.

C.G.T. G. SEGUY C.F.T.C. M. DUBOIS F.G.A.A.C. BOIRON

PAS DE DÉROBADES MONSIEUR LE MINISTRE !

APRES avoir constaté le succès de la Journée de manifestations du 22 août, les trois Fédérations C.F.T.C., C.G.T. et G.G.A.A.C., réunies le 27 août, ont fait le point de la situation.

Les trois Fédérations ont été d'accord pour estimer que la convocation de la Commission sur ces bases ne correspondait pas à la volonté exprimée le 22 août par les cheminots.

Si nous acceptons, en effet, la mise en place de la Commission de conciliation, puisque c'est la loi, nous n'entendons pas que ce soit prétexte à palabre et, surtout, que ce soit le seul point à l'ordre du jour de la Commission Foubert.

Les cheminots attendent un relèvement de leurs salaires que justifient amplement les augmentations de prix constatées avant le blocage en dents de scie de M. Gaillard.

Encore est-il qu'il reste à prouver qu'il y a effectivement blocage ! Comme le patronat estime que ce n'est pas possible... et que les travailleurs ont déjà fait les frais d'opérations du même genre, ils ne tiennent pas, et les cheminots en particulier, à être les dindons de la farce.

C'est ce qu'ont exprimé, dans une nouvelle lettre au Ministre, les trois Fédérations C. F. T. C., C. G. T. et F. G. A. A. C. en fixant un délai pour la convocation de la Commission et avec la ferme volonté que les choses ne traitent pas en longueur, car les cheminots, actifs ou retraités, ne sauraient attendre. Ils sont, avec nous, décidés à faire vite.

Retenez-le dès maintenant à votre collecteur

M. B.

Remise en ordre des prestations familiales

L'ACTUELLE flambée des prix rend de plus en plus nécessaire une revalorisation des prestations familiales, si l'on ne peut pas asphyxier complètement les familles ouvrières. Déjà, pour la plupart, logés dans des taudis insalubres ou des locaux dont le confort est plus que dérisoire, entassés dans des appartements ou des meublés d'une pièce, les familles se trouvent maintenant devant l'impossibilité d'assurer leur subsistance.

La dernière revalorisation, mise à part l'opération sur le deuxième enfant de plus de 10 ans, date de janvier 1955 et encore ne concerne-t-elle que les allocations familiales, qui ont été revalorisées de 6 %, le salaire unique étant fixé depuis septembre 1952. Il faut aussi ajouter que la réduction des abattements de zones au 1^{er} janvier 1956 eut une légère incidence, de l'ordre de 4 % sur les prestations servies en dehors de la zone.

Pendant ce temps le coût de la vie montait. Il n'est pas besoin d'un dessin pour s'en convaincre, pas plus que d'une tournée au marché, il suffit de faire le bilan de fin de mois et par fin de mois, il faut entendre le 20 ou le 25 car à ces dates le porte-monnaie est vide et on commence l'ardoise chez l'épicier. L'augmentation du coût de la vie se multiplie par autant de fois qu'il y a de familles, et qu'ils ne peuvent pas être abandonnés en cours de route. La jeunesse, c'est l'avenir d'accord, mais parlons-en moins et faisons d'avantage en leur faveur, ce serait une attitude positive.

Le Gouvernement et le Parlement ne doivent pas tenter de distribuer des médailles de la Reconnaissance française aux familles, M. BOURGES-MAUNOURY ne doit pas limiter sa générosité à des discours d'investiture ou à la proclamation que dans quelques années la France sera la nation la plus jeune d'Europe, mais en prendre conscience et considérer que cela implique que les enfants d'aujourd'hui, pour devenir la force vive de demain, doivent vivre jusqu'à l'âge adulte et qu'ils ne peuvent pas être abandonnés en cours de route. La jeunesse, c'est l'avenir d'accord, mais parlons-en moins et faisons d'avantage en leur faveur, ce serait une attitude positive.

Le C.F.T.C. ne cesse de multiplier les interventions pour obtenir un rajustement des prestations familiales. Dans un pays où les travailleurs n'ont que le strict minimum pour vivre, il faut, surtout lorsqu'ils sont seuls à travailler pour nourrir leurs enfants, que ce même minimum leur soit assuré pour leur famille, et nous en sommes loin.

A plusieurs reprises la C.F.T.C. a saisi le Conseil économique par l'intermédiaire de la Commission des Affaires sociales et le 9 juillet le Conseil approuvait une nouvelle fois un rapport préconisant un relèvement prévisionnel des prestations familiales. Les exé-

Maurice DUBOIS.

HOTELS RECOMMANDÉS

LOURDES HOTEL du LOUVRE et N.-DAME de la GARDE

99, RUE DE LA GROTTE (à proximité des Sanctuaires)

Prix spéciaux pour Cheminots Tél. : 404

LOURDES Hôt. Villa Plaisance, 1, rue N.-Dame, à 5 min. des Sanct. Pens. 900 à 1.100 - Recom. aux Cheminots

HOTELS LECUYER et MARIS STELLA Site incomparable à l'entrée des Sanctuaires - 2, rue Balsarie, 4 Réduction aux Cheminots

LOURDES - ABADIE FOURMONT 56, rue Grotte - PRIX MODERES Parents d'agents en activité

ENTRE Les sanctuaires de LOURDES et les sanctuaires de BETHARRAM VISITEZ les GROTTES de BETHARRAM

ARIEGE HOTEL OIL, MAZERES, conf. b. table pension juin 800 - juillet-août 1.000

NICE HOTEL-PENSION GILBERT 14, rue Pertinax PLEIN CENTRE TOUT CONFORT Prix très modérés Ecrire

HOTEL DU MUSEUM 9, RUE BUFFON (Gare, Orleans-Austerlitz)

LE FOYER DU CHEMINOT !

PAPIERS PEINTS depuis 58 fr. le rouleau Import. Collection grat. de plus de 250 modèles c. 150 fr. lim. de Sport. sur recommandation de ce journal

EMPLOYÉS S.N.C.F. - POUR VOS VINS Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard) TARIF SUR DEMANDE

EMPLOYÉS S.N.C.F. - POUR VOS VINS Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)

TARIF SUR DEMANDE

PYGMALION - VÊTEMENTS

(ANGLE RUE DE RIVOLI) 9, BOUL. DE SEBASTOPOL DAMES 98, RUE DE RIVOLI HOMMES Métro CHATELET Tél. CENT. 64-96



Maison de confiance fondée en 1872

REMISE CONFIDENTIELLE AUX CHEMINOTS

POUR VOS MESSIEURS : Complet Cabardins - Pardessus Loden - Imperméables zébrés Pantalons - Vestes - Gilets - Chemises pour hommes

POUR VOS MESSAMES : Popelines - Cabardins - Robes - Jupes Corsages - Fourures

Magasins ouverts même le lundi, de 8 heures à 19 heures Angle rue de Rivoli - boulevard de Sébastopol

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE BONS DE « LA SEMEUSE » ACCEPTÉS

LE PATRONAT APPORTE SON APPUI AU GOUVERNEMENT

VOTE SUR LE NOUVEL INDICE PRESENTE PAR LE GOUVERNEMENT

POUR 17 voix
(14 Patrons + 3 Gouvernement)

CONTRE 10 voix
(4 C.F.T.C. + 6 C.G.T.)
(14 patrons + 3 gouvernement)

ABSTENTIONS .. 8 voix
(4 F.O. + 3 U.N.A.F. + 1 C.G.C.)

« La Commission demande que sans tarder elle soit appelée par le ministre des Affaires sociales :

« — A effectuer la réévaluation du budget type qui n'a pas été révisé depuis le 20 décembre 1953, malgré les dispositions formelles du Code du travail et la montée importante des prix enregistrée depuis cette époque.

« — A donner un avis motivé sur le montant du salaire minimum interprofessionnel garanti. »

Cette motion qui avait par la suite reçu l'accord de la délégation C.G.T. n'a pas été soumise à la commission par le président, seul le nouvel indice a été mis aux voix et l'on peut regretter que par leurs abstentions F.O., C.G.C. et l'U.N.A.F. se soient rendues complices du gouvernement auquel, bien entendu, le patronat français a apporté son appui.

La partie n'est pas terminée. De toute manière il faudra rapidement réévaluer le budget-type et faire de ce budget un instrument de mesure des variations du S.M.I.G. ; la Commission devra se réunir normalement et remplir régulièrement la mission que lui a confiée le législateur, si l'on veut qu'un autre climat règne entre les travailleurs et le gouvernement. La C.F.T.C. en tout cas se refuse à être le complice de manœuvres politiques dont les travailleurs font les frais.

Maurice DUBOIS.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

au Conseil d'Administration de la C.A.M.R.

LES élections du Conseil d'Administration de la C.A.M.R. sont maintenant terminées. Nous vous rappelons que l'Union des Syndicats Chrétiens des Réseaux Secondaires et la Fédération des Syndicats Chrétiens des Services Publics Concédés avaient fait liste commune pour présenter des candidats C.F.T.C. pour le Collège Exécution et Maîtrise.

La C.F.T.C. a, sur l'ensemble de ce collège — groupant à la fois le personnel des tramways et celui des chemins de fer secondaires — obtenu 10 % des voix, lui donnant un administrateur titulaire et un administrateur suppléant.

Voici les résultats du scrutin :

Inscrits	22.787
Votants	20.255
Exprimés	20.020
C.G.T.	12.888 64,35 %
F.O.	3.845 19,21 %
C.F.T.C.	1.975 9,87 %
Indépendants	777 3,89 %
Routiers	535 2,68 %

Le quotient électoral étant de 3.336, il fut d'abord attribué au quotient 3 sièges à la C.G.T. et 1 siège à F.O. puis l'application de la règle du plus fort reste attribue respectivement 1 siège à la C.G.T. (12.888 - 10.008), 2.888, et un à la C.F.T.C., 1.975.

Les listes « Indépendants » et « Routiers » n'obtiennent aucun élu.

Dans le collège Ingénieurs et Cadres, 4 listes étaient en présence :

- C.F.T.C. et Autonome ;
- F.O. ;
- C.G.T. ;
- C.G.C.

Malgré la valeur de notre Président et ami ROCHAS, qui a tant fait pour la Convention Collective des Secondaires, c'est le candidat de la C.G.C. (Confédération Générale des Cadres) qui l'a emporté ; ROCHAS, cependant, a obtenu 30 % des voix et la 2^e place. Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été élu. Voici les résultats :

Inscrits	619
Votants	590
Exprimés	586
C.G.C.	261 44,51 %
C.F.T.C.	178 30,39 %
F.O.	80 13,66 %
C.G.T.	67 11,44 %

Nous avons ainsi notre représentation assurée au Conseil de la C.A.M.R. et il faut s'en féliciter. C'est le résultat de l'effort de tous, d'abord celui des militants des Réseaux qui ont certes participé activement à la propagande immédiate des élections, mais qui, surtout, ont depuis de nombreuses années, par leur action de tous les jours sur le plan revendicatif et professionnel, créé ce climat favorable à notre organisation et permis à la propagande immédiate de porter ses fruits. A tous, merci !

Ainsi nous avons renforcé l'efficacité de la Fédération ; votre administrateur et le secrétaire général seront mieux assurés pour défendre et améliorer le sort de nos retraités et défendre la C.A.M.R. Nous ne vous faisons pas de grandes promesses ; nous vous disons que vous pouvez compter sur nous pour faire de notre mieux.

COMPOSITION DU CONSEIL TITULAIRES

Ingénieurs et Cadres
C.G.C. ... ARNIAUD, Marseille.

Exécution et Maîtrise
C.G.T. ... DEDIEU, Lyon.
JORISSE (Secondaires).
MOSSAN, Marseille (sort).
QUENTIN (Secondaires).
F.O. GOURGUES, Bordeaux.
C.F.T.C. ... COUETOUX, Nantes.

SUPPLÉANTS
Ingénieurs et Cadres
C.G.C. ... MULLE, Strasbourg.

Exécution et Maîtrise
C.G.T. ... ELTER, Strasbourg.
VERRIER (Secondaires).
BERLINGUI, Nicc.
LOMBARD (Secondaires).
F.O. SICCI (Secondaires).
C.F.T.C. .. BERGERET, Dijon.
H. ANDRIEUX.

POMPES - MOTEURS

électriques, à essence - Réservoirs sous pression automatique - Tuyaux Matériel robuste - Garant UN AN JACQUET, 31, r. Roussy, Nîmes (G.)

PIANOS - 35.000 jusqu'à 150.000 F

Credit 6-12-18 mois
Vieux harmoniums acceptés en partie de paiement
ORGANEX. 105, r. Consolat, Marseille

Vins de Bordeaux

A. FERCHAUD, Fils
LARUSCADE (Gironde)

VIN ROUGE NATUREL

Prix spéciaux pour Cheminots
Charles BARDON Prop. Négociant
Milhaud (Gard)

LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION
26, rue de Montholon, 26
PARIS (IX^e)
Téléphone : TRUDAINE 91-03

Compte chèque postal :
Fédération - Paris 26-44
Assurance-Accidents Paris 1500-18

POUR LA PUBLICITE
s'adresser
AGENCE PUBLICAT
24, bd Poissonnière - PARIS (9^e)
Téléphone : TALIBOUT 64-11

Le Gérant :
Maurice DUBOIS

IMPRIMERIE SPECIALE
du CHEMINOT DE FRANCE
8, rue du Cornet, Le Mans - 36.736

LES FEMMES ET LES VACANCES

LES vacances sont là et combien tous en sont heureux ! Mer, campagne, montagne, rivière, croisières, détente, repos, mots magiques qui sonnent agréablement aux oreilles.

Les femmes et en particulier les mères de famille, sont-elles vraiment en vacances ? Peuvent-elles se détendre elles aussi ? Elles en ont cependant bien besoin, elles qui tout au long d'une année ont accompli, en plus de leur travail professionnel, leur tâche à la maison ; car elles sont longues les journées de travail des femmes et les semaines ne sont pas de 40 heures, mais de 70 heures.

Et voilà les vacances tant désirées de chacun des membres de la famille. Beaucoup préfèrent les vacances en famille, car ce sont les seules vraies vacances, mais alors où seront le repos et la détente désirés par la femme ? Il faudra s'occuper de chacun comme à la maison et comme il ne peut être question, pour un ménage de travailleur de passer des vacances à l'hôtel, il y aura le ménage, la cuisine, la vaisselle, etc.

Notre époque, celle des techniques modernes qui la transforment de fond en comble, est aussi l'époque de l'évolution et de l'émancipation de la femme. Comment cette

émancipation pourra-t-elle se faire si on ne cherche pas à comprendre et à adoucir les tâches familiales de la femme ?

La modernisation des cuisines et des salles de bain est un fait ; le ménage est plus facile avec un aspirateur et la lessive n'est plus une corvée avec une machine à laver, c'est vrai, mais combien de foyers restent à pourvoir de ces avantages ? Pour en disposer, il faut un revenu plus grand que celui d'un foyer ouvrier, et pour beaucoup de femmes subsiste encore l'esclavage du ménage.

Le poète a bien dit : « La vie humble est cachée aux travaux ennuyeux et faciles est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour. »

Où, certes la femme aime sa famille et son foyer pour y accomplir sa tâche. Nous aurons à cœur de poursuivre le chemin que nous nous sommes tracé : aider nos sœurs de travail afin qu'elles puissent se libérer et s'épanouir pleinement dans une société où leur place devrait être si grande.

A. VAUGEOIS.

L'HOMME ET LE ROBOT

NOUS sommes bien sûr au siècle de la vitesse et, de temps en temps, la presse nous expose un gros titre : un avion écrasé, une collision d'autos. Très rarement, une catastrophe ferroviaire. Quelle aubaine pour nos journaliers, en quête de sensationnelles découvertes.

C'est alors, à la suite d'informations rapides, un exposé des faits plus ou moins valables, et tout le poids de la malheureuse affaire est supporté par l'homme qui a la charge du convoi : le mécanicien.

Ce qui importe le plus dans la première entreprise de France, ce sont les records : tant de voyageurs transportés avec un nombre impressionnant de trains supplémentaires. Tout y est d'ailleurs très bien réglé, on a tout prévu. C'est alors en dernier ressort que l'on pensera à ces matricules que l'on placera en tête des convois.

Si les graphiques de circulation sont établis d'une façon indiscutable, c'est encore un homme, avec toute sa fragilité, qui aura le dernier mot.

Le règlement, lui aussi inflexible, dit : « La sécurité repose sur l'observation directe des signaux ; tout agent, quel

que soit son grade, doit obéissance passive et immédiate aux signaux. »

Nous pensons depuis longtemps à la C.F.T.C., afin que ces règles soient respectées normalement, que les conditions des agents de conduite doivent être révisées. La vitesse, la tension accrue, le travail de nuit jouent sur l'organisme humain.

Non, l'homme ne sera jamais un robot. Il est exact aussi que plus l'homme se civilise, moins il est robot. La pensée étant le propre de l'homme, nous nous félicitons que ce ne soit pas un privilège, car qu'advierait-il si ces forts, croyant avoir la vérité, et par orgueil l'infailibilité, avaient, eux seuls, le droit de construire ce monde ?

Nous voulons, bien sûr, suivre notre temps, mais, en aucun cas, nous n'accepterons que l'homme passe en second plan : le progrès doit alléger sa tâche, le servir.

Y. COUSIN.

CHEMINOTS RETRAITÉS DE TUNISIE

Face aux lenteurs apportées par le Gouvernement français à satisfaire nos légitimes et justes revendications, notamment le problème général de la garantie de nos retraites présentées depuis deux ans, les cheminots français retraités de Tunisie ont décidé d'unir leurs efforts et ont créé à cet effet à Tunis, le 27 avril 1957, un Comité d'unité d'action intersyndical comprenant le Syndicat Chrétien des Cheminots Retraités de Tunisie, l'Union des Syndicats des Réseaux, la Fédération Générale des Retraités des Cheminots de France Français et d'Outre-Mer et le Syndicat Professionnel d'Inspection et de Direction.


Ces revendications ont été maintes fois présentées au Gouvernement français et à l'ambassade de France. Elles ont été également soumises le 8 mai 1957, au quai d'Orsay, au cours d'une audience auprès de Maurice Faure.

Enfin le Comité d'unité d'action a adressé le 8 juin 1957 à M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères une lettre de protestation et il lui a demandé de reconsidérer la question de la péréquation avec toute l'attention et l'esprit de justice qu'elle doit humainement et nécessairement comporter.

Inutile de vous dire, mes chers amis que le Comité continue la lutte tant à Tunis qu'à Paris avec l'appui de nos Fédérations métropolitaines pour qu'une solution heureuse intervienne dans les meilleurs délais.

Nous prions nos amis retraités de Tunisie fixés définitivement en France de bien vouloir se mettre en contact avec les syndicats ou groupes de retraités cheminots C.F.T.C. de leur résidence.

Le Président des Retraités C.F.T.C. de Tunisie
François MIQUEL.



LE CHEMINOT RETRAITÉ DE FRANCE

ORGANE de la FEDERATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE-MER

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

VEILLÉE D'ARMES

C'EST bien le terme qui convient, malgré le calme apparent de la période des vacances.

Il est inutile de relater les cascades de décisions gouvernementales qui se succèdent, bousculant plus ou moins profondément les positions adoptées par les gouvernements précédents ; tous nos camarades ont pu suivre l'évolution des événements dans la presse ou à la radio.

A travers cette politique chaotique, un fait cependant apparaît avec une évidence nette. Ce sont les vieux qui feront une fois de plus les frais de l'incohérence et du gâchis dans lesquels se débat notre malheureuse IV^e République.

Les prix de tous les produits de base de l'alimentation viennent, en effet, d'être dangereusement relevés. Pour les petites bourses qui, elles, devront attendre le 1^{er} octobre prochain pour recevoir une majoration de pension de 3,25 % qui est d'ores et déjà absorbée bien au-delà.

Dès septembre, il faudra donc reprendre le combat, combat qui s'annonce difficile, âpre et décevant peut-être.

Mettons, en conséquence, cette période à profit pour affermir notre résolution, durcir notre volonté et nous tenir prêts pour la défense opiniâtre des retraites en général, mais en tout premier lieu des plus déshérités d'entre nous. C'est vers ces derniers que se tendent toutes nos préoccupations.

R. SIRURGUET.

DANS NOS FAMILLES

Notre camarade PAYAN, du groupe de Migennes, est décédé en juillet dernier.

Notre camarade CAMUS, trésorier du groupe de Saint-Etienne, a eu la grande douleur de perdre son épouse le 9 juin.

A lui-même et à Mme PAYAN, nous présentons nos condoléances émues et l'assurance de notre cordiale amitié.

RECHERCHONS ménage retraité pour travaux suivants, à Paris, dans le 1^{er} arrondissement : Homme, toutes mains : Femme, poste de concierge. Très bonne affaire. S'adresser à l'Union fédérale qui transmettra.

Facilités de circulation

A l'occasion de l'Exposition Internationale qui se tiendra à Bruxelles en 1958, nous avions demandé à la Direction du Personnel d'examiner la possibilité d'accorder aux cheminots retraités de la S.N.C.F. des facilités de circulation sur les Chemins de fer belges pour leur permettre d'aller visiter cette Exposition.

Il vient de nous être répondu que le Secrétariat général de la S.N.C.F., consulté, avait déclaré ne pouvoir réserver une suite favorable à cette demande.